



République Française
Département du Pas-de-Calais

Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 04/09/2024

Reçu en préfecture le 04/09/2024

Publié le - 4 SEP. 2024

ID : 062-216203497-20240829-2024015-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 Août 2024

N° 2024 015

Par suite d'une convocation en date du 08 Août 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Jeudi 29 Août 2024 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Etaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr PEREIRA Fabrice, Mme DRAB Sabine, Mr GUISSSE Roger, Mr LIAGRE Jean-Paul, Mme CRASQUIN Christine, KREPULEC Patricia et Mme CODRON Violette

Absents excusés ayant donné procuration : Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy à Mr PEREIRA Fabrice, Mme BILLET Dany à Mr GUISSSE Roger, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian, Mme MALINGUE Caroline à Mme VERPRAET Séverine

Absents excusés : Mme KOBRZYNSKI Linda

Absents : Mr BAYARD Didier,

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mr BRASME Christian a ainsi été élu secrétaire de séance.

Objet : DM n°1 au BP 2024

Membres en exercice : 19 Présents : 12 Exprimés : 17
Vote : Pour 17 Contre : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer une modification au BP 2024 afin de régulariser l'intégration de frais d'études.

Il propose d'inscrire les modifications suivantes :

- Chapitre 041 : dépenses 231 : 8 352 €
Recettes 203 : 8 352 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents DECIDE

- De valider la proposition de DM 1 en inscrivant la somme de 8 352 € au chapitre 041 comme détaillé ci dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme, le Maire



Gérard OGIEZ